HÉRITAGE**MD**

PRÉSERVER LE PATRIMOINE. PROTÉGER LE BIEN-ÊTRE.

REVUE TRIMESTRIELLE

T3 2026

Marchés • Économie • Fiscalité • Succession • Retraite • Assurance • Philanthropie • Planification • Soins de santé



Revue trimestrielle HéritageMD - T3 2026

Alors que se termine le troisième trimestre de 2026, le contexte des marchés financiers et de la planification est devenu plus sélectif. Les principaux marchés boursiers sont demeurés en territoire positif, mais les gains se sont concentrés dans un nombre plus restreint de titres et les titres à revenu fixe ont subi des pressions à mesure que les rendements obligataires à long terme augmentaient. Au Canada, l'inflation est demeurée au-dessus de la cible de la Banque du Canada, la croissance économique était essentiellement nulle en juillet et le taux directeur est demeuré inchangé à 2,25 %. Parallèlement, plusieurs développements touchant la fiscalité, les fiducies, la retraite, l'assurance, la philanthropie et le secteur de la santé sont devenus de plus en plus pertinents à l'approche de la fin de l'année. Chez HéritageMD, notre objectif n'est pas simplement de résumer les manchettes, mais d'en interpréter la portée concrète afin d'aider nos clients à prendre des décisions éclairées et coordonnées. Les observations ci-dessous reflètent les principaux développements en date du 30 septembre 2026.

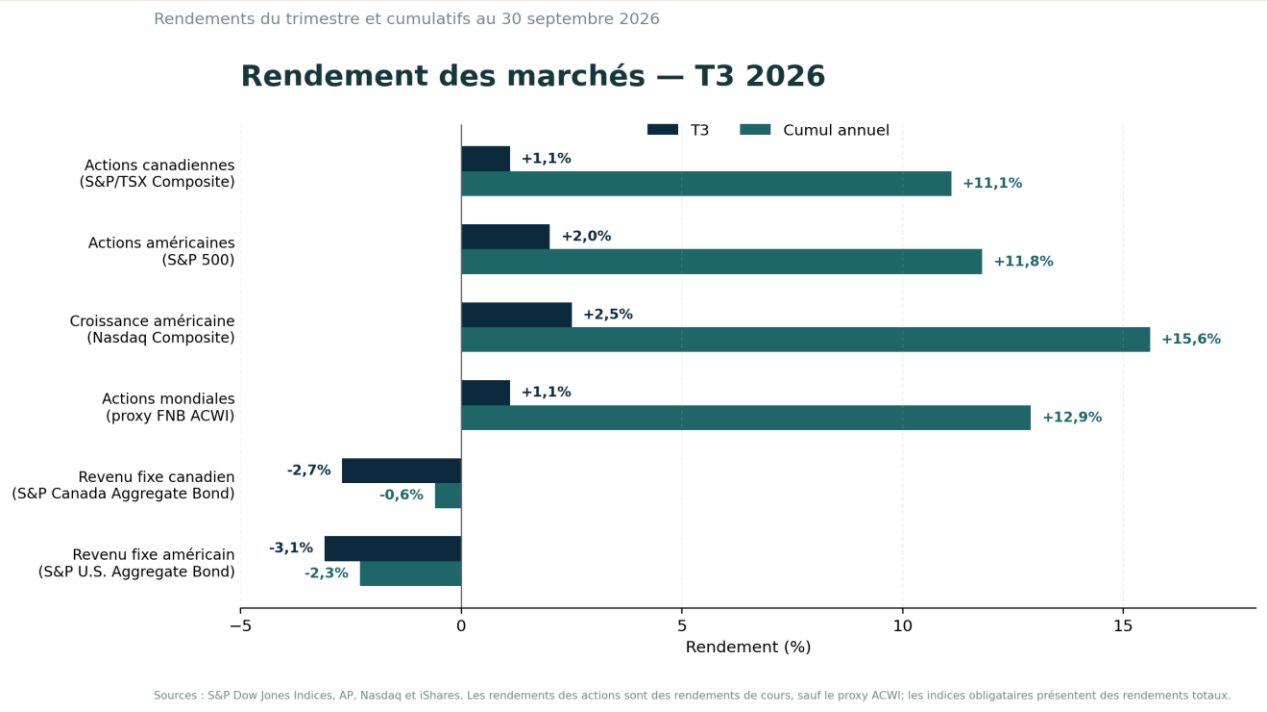
Marchés financiers

Le T3 a été plus sélectif que la reprise généralisée observée au T2. Le S&P 500 a gagné environ 2,0 % au cours du trimestre et a terminé septembre en hausse de 11,8 % depuis le début de l'année, tandis que le Nasdaq Composite a progressé d'environ 2,5 % au T3 et de 15,6 % depuis le début de l'année. Les sociétés technologiques et liées à l'intelligence artificielle sont demeurées d'importants moteurs du marché, mais les rendements ont été moins uniformes à l'intérieur des grands indices, la hausse des taux d'intérêt à long terme exerçant de nouvelles pressions sur les valorisations.

Les actions canadiennes sont également demeurées en territoire positif. L'indice composé S&P/TSX a clôturé le trimestre à 35 235,87 points, soit une hausse d'environ 1,1 % au T3 et d'environ 11,1 % depuis le début de l'année. Le secteur de l'énergie a offert un certain soutien à la fin de septembre alors que les prix du pétrole augmentaient, tandis que la faiblesse de plusieurs titres miniers a pesé sur l'indice en fin de trimestre.

Les titres à revenu fixe ont connu une tout autre réalité. L'indice S&P Canada Aggregate Bond a reculé de 2,7 % au T3 et affichait une baisse de 0,6 % depuis le début de l'année, tandis que l'indice S&P U.S. Aggregate Bond a diminué de 3,1 % au cours du trimestre et de 2,3 % depuis le début de l'année. La hausse des rendements des obligations gouvernementales à long terme a été un facteur important : le rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans a atteint environ 5,3 % à la fin de septembre. Les actions mondiales sont demeurées positives dans l'ensemble, les grands indices boursiers mondiaux affichant encore une progression de plus de 12 % depuis le début de l'année à la fin du trimestre.

Pour les investisseurs, le trimestre a rappelé une distinction importante entre la performance des grands indices et l'expérience vécue dans les différentes catégories d'actifs. Les marchés boursiers sont demeurés résilients, mais la hausse des rendements obligataires, la concentration des gains dans un nombre plus restreint de titres et la persistance des risques géopolitiques ont renforcé l'importance de la diversification, d'un rééquilibrage discipliné et d'une compréhension claire du rôle de chaque catégorie d'actifs dans un portefeuille à long terme.



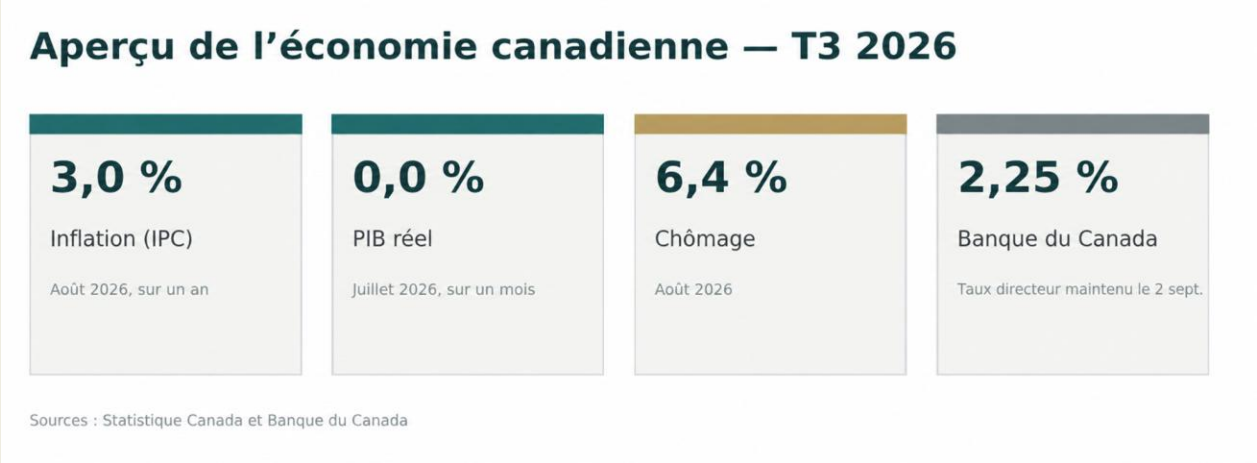
Économie canadienne et mondiale

La situation économique du Canada est demeurée mitigée au T3. Statistique Canada a indiqué que le PIB réel par industrie était essentiellement inchangé en juillet, 10 des 20 secteurs d'activité ayant progressé. La construction a crû de 1,3 % pour un quatrième mois consécutif, mais les gains observés dans plusieurs secteurs ont été contrebalancés par la faiblesse ailleurs dans l'économie.

Le marché du travail s'est affaibli en août. L'emploi a diminué de 42 000, le taux d'emploi a reculé à 60,8 % et le taux de chômage est demeuré à 6,4 %. Le taux de chômage était inchangé par rapport à juillet après avoir diminué pendant trois mois consécutifs, tandis que le salaire horaire moyen avait augmenté de 2,0 % sur un an.

L'inflation est demeurée un élément central. L'indice des prix à la consommation a progressé de 3,0 % sur un an en août, soit le même rythme qu'en juillet. Hors essence, l'IPC a augmenté de 2,4 %, tandis que les coûts de transport ont progressé de 7,5 % et que les aliments achetés en magasin ont augmenté de 2,8 %. La Banque du Canada a maintenu son taux cible du financement à un jour à 2,25 % lors de ses deux décisions du T3, notamment celle du 2 septembre, invoquant l'incertitude persistante entourant les prix de l'énergie, le commerce et les perspectives mondiales.

À l'échelle mondiale, la mise à jour de juillet du FMI projetait une croissance économique de 3,0 % en 2026 et de 3,4 % en 2027. Le FMI a décrit des perspectives inégales, la demande liée à l'intelligence artificielle soutenant les pays intégrés aux chaînes de valeur technologiques mondiales, alors que les conflits, les coûts de l'énergie et le ralentissement de la désinflation demeuraient des risques importants.



Fiscalité

L'un des développements fiscaux canadiens les plus importants du T3 a été la Mégadéduction à la productivité proposée par le gouvernement fédéral et annoncée le 15 septembre 2026. La mesure permettrait de façon permanente la passation en charges immédiate du coût intégral d'un éventail beaucoup plus large de biens amortissables au cours de l'année où le bien devient prêt à être mis en service, plutôt que de réclamer la déduction pour amortissement sur plusieurs années. La proposition s'appliquerait généralement aux biens admissibles acquis le 15 septembre 2026 ou après cette date, et le ministère des Finances estime qu'environ les deux tiers des investissements en immobilisations seraient admissibles. Pour les professionnels incorporés et les propriétaires d'entreprise, cette mesure pourrait avoir une incidence importante sur le moment des investissements en équipement, en technologie et dans d'autres biens amortissables en accélérant la déduction fiscale correspondante. Certains biens demeureraient exclus, notamment les bâtiments et les ajouts aux bâtiments des catégories 1 et 3, les biens des catégories 14 et 14.1, dont certaines franchises, licences et l'achalandage, les biens de la catégorie 51 ainsi que certains véhicules. Il est important de noter qu'il s'agit toujours d'une mesure proposée appuyée par des projets de propositions législatives; les décisions d'investissement importantes devraient donc tenir compte des règles définitives adoptées avant de se fonder sur cette déduction.

Plus tôt au cours du trimestre, le ministère des Finances a également publié, le 23 juillet, un vaste ensemble de projets de propositions législatives fiscales. Parmi les changements proposés figurent des mesures visant à simplifier l'accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) pour les personnes atteintes de certains troubles médicaux de longue durée et à élargir la liste des professionnels de la santé pouvant attester l'admissibilité au CIPH. L'ensemble comprend aussi de nombreuses modifications techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu et à des lois connexes. La période de consultation a pris fin le 4 septembre, mais plusieurs de ces mesures demeurent à l'état de propositions et ne devraient pas encore être considérées comme faisant partie du droit en vigueur.

Sur le plan administratif, l'ARC a également annoncé qu'à compter du 22 février 2027, au début de la prochaine période des impôts, les particuliers, les représentants autorisés et les préparateurs de déclarations auront la possibilité de

s'authentifier au moyen de leur compte de l'ARC avant de transmettre une déclaration par voie électronique. Cette étape sera d'abord facultative, mais l'ARC encourage les contribuables à s'assurer que l'accès à leur compte en ligne et leurs renseignements d'authentification multifacteur sont à jour avant la période de production des déclarations.

Planification successorale

Le principal développement à court terme en matière d'administration successorale est la transition vers le nouveau régime de déclaration des simples fiducies. Les simples fiducies ne sont généralement pas assujetties aux règles de déclaration bonifiées de la T3 pour les années d'imposition se terminant le 31 décembre 2024 ou après cette date et avant le 31 décembre 2026. Toutefois, en vertu des modifications adoptées dans le cadre du projet de loi C-15, certaines simples fiducies devront produire une déclaration pour les années d'imposition se terminant le 31 décembre 2026 ou après cette date.

Pour une fiducie dont l'année d'imposition correspond à l'année civile, la date limite de production pour 2026 sera généralement fixée à 90 jours après la fin de l'année, soit le 31 mars 2027. Toutes les ententes de simple fiducie ne seront pas nécessairement visées et certaines exceptions précises s'appliquent. Néanmoins, les conventions de prête-nom, les comptes « in trust for » (ITF), les structures de détention conjointe et les autres situations où la propriété légale peut différer de la propriété effective devraient être examinés avant la fin de l'année afin que les exigences de documentation et les obligations de production soient bien comprises à l'avance.

Pour les familles qui détiennent des sociétés privées, des biens immobiliers, des fiducies familiales ou des structures de propriété intergénérationnelles, il s'agit d'un rappel utile que la planification successorale ne se limite pas aux testaments et aux conséquences fiscales. La tenue des dossiers, la documentation relative à la propriété, les désignations de bénéficiaires, les mandats de protection ainsi que la capacité pratique des liquidateurs de succession, des fiduciaires et des mandataires à agir demeurent tout aussi importantes.

Planification de la retraite

La planification de la retraite au T3 a été influencée par la combinaison de marchés boursiers positifs, de rendements totaux négatifs sur les obligations et d'une inflation demeurée au-dessus de la cible. Pour les retraités et les personnes qui approchent de la retraite, ce contexte renforce la nécessité d'évaluer les retraits du portefeuille, les réserves de liquidités, le risque de séquence des rendements et le rôle du revenu fixe en fonction de l'objectif du portefeuille plutôt qu'en fonction du rendement à court terme seulement.

Les prestations de la Sécurité de la vieillesse ont été ajustées à la hausse pour le trimestre d'octobre à décembre 2026. La pension mensuelle maximale de la SV est maintenant de 762,50 $ pour les personnes âgées de 65 à 74 ans et de 838,75 $ pour celles âgées de 75 ans ou plus. Cela représente une augmentation de 1,4 % par rapport au trimestre précédent et de 3,0 % par rapport à l'année précédente.

Pour le revenu de 2026, le seuil d'application de l'impôt de récupération de la SV est de 95 323 $. Les seuils supérieurs de récupération sont de 155 320 $ pour les personnes âgées de 65 à 74 ans et de 161 320 $ pour celles âgées de 75 ans ou plus. Pour les retraités à revenu élevé, la coordination de fin d'année des retraits d'un FERR ou d'un REER, du fractionnement du revenu de pension, des gains en capital, des distributions de sociétés et des dons de bienfaisance peut donc avoir des conséquences qui dépassent le seul résultat fiscal immédiat.

Assurance

Le T3 n'a pas été marqué par un seul développement majeur touchant directement les titulaires de police, mais le cadre réglementaire a continué d'évoluer. Au Québec, l'Autorité des marchés financiers a mis à jour la version administrative du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant, les plus récentes modifications étant en vigueur depuis le 16 septembre 2026. Ces changements touchent principalement l'encadrement de la distribution et des représentants plutôt que les conditions des contrats d'assurance existants des clients.

Pour les clients, le message pratique demeure le même : les protections devraient être révisées à mesure que la situation évolue. L'assurance invalidité, l'assurance maladies graves, l'assurance vie détenue personnellement ou par une société, l'assurance personne clé et le financement des conventions d'achat-vente devraient évoluer avec le revenu professionnel, la valeur de l'entreprise, l'endettement, les bénéfices non répartis, les obligations familiales et les objectifs successoraux. Les structures de propriété et les désignations de bénéficiaires devraient également être revues lorsque la situation de la société ou de la famille change.

Philanthropie

Le T3 est également un bon moment pour amorcer la planification philanthropique de fin d'année. Pour les clients ayant des objectifs de bienfaisance et détenant des titres admissibles cotés à une bourse de valeurs désignée ayant pris de la valeur, un

taux d'inclusion de zéro peut généralement s'appliquer au gain en capital réalisé lors d'un don de ces titres à un donataire reconnu, sous réserve des règles applicables, tout en donnant droit à un reçu officiel de don. Amorcer le processus avant décembre peut contribuer à éviter les délais administratifs, particulièrement lorsque des titres doivent être transférés entre des institutions financières.

Le secteur de la bienfaisance poursuit également sa modernisation administrative. L'ARC a indiqué en septembre qu'à compter de 2027, elle vise à ce que toutes les Déclarations de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés (formulaire T3010) soient produites en ligne. Cette évolution sera particulièrement pertinente pour les familles impliquées dans des fondations privées ou d'autres organismes de bienfaisance enregistrés, pour lesquelles la gouvernance, les livres et registres, les déclarations annuelles et la documentation devraient faire partie du processus global de gestion du patrimoine familial.

La planification philanthropique est la plus efficace lorsque l'objectif de bienfaisance vient en premier et que la structure fiscale le soutient. Le choix entre les dons en espèces, les titres, les dons effectués par une société, les fonds orientés par les donateurs, les fondations privées et les dons testamentaires devrait être évalué dans le contexte plus large des objectifs de liquidité, fiscaux et patrimoniaux de la famille.

Planification financière

Le troisième trimestre a une fois de plus mis en évidence la valeur d'une planification intégrée. Les actions sont demeurées en territoire positif, mais les obligations se sont affaiblies; l'inflation s'est maintenue à 3,0 %; la Banque du Canada a maintenu son taux directeur; et plusieurs règles fiscales et relatives aux fiducies approchent d'échéances importantes de fin d'année. Ces développements ne devraient pas être considérés isolément.

Pour les investisseurs, le T4 constitue un moment naturel pour revoir la concentration du portefeuille, le rééquilibrage, les gains et pertes réalisés, les réserves de liquidités et le rôle de chaque compte. Pour les professionnels incorporés, les discussions de fin d'année peuvent également porter sur le choix entre salaire et dividendes, la politique de placement de la société, le revenu de placement passif, le financement de l'assurance, la structuration du revenu de retraite et le niveau de capital qui devrait demeurer dans la société.

Pour les familles qui ont des fiducies, des objectifs philanthropiques ou des structures de propriété plus complexes, les derniers mois de 2026 sont particulièrement utiles pour confirmer la documentation et la mise en œuvre bien avant les dates limites de production. La question centrale demeure la même : les décisions en matière de placement, de fiscalité, de planification successorale, de retraite, d'assurance, de philanthropie et de gestion de la société sont-elles toutes coordonnées au sein d'un même plan?

Points de planification à surveiller à l'approche du T4

Déclaration des fiducies

Revoir les prête-noms, comptes ITF et autres situations où propriété juridique et bénéficiaire diffèrent avant la fin de l'année.

Revenu de retraite

Coordonner les retraits enregistrés, la récupération de la SV, le fractionnement du revenu de pension et les distributions de sociétés.

Fiscalité de fin d'année

Revoir les gains et pertes réalisés, les droits REER 2027 et l'accès au compte de l'ARC avant la période fiscale.

Philanthropie

Amorcer tôt les dons de fin d'année, surtout les dons en nature de titres cotés en bourse.

Rappels de planification à titre indicatif seulement; les circonstances individuelles peuvent nécessiter des mesures différentes.

Professionnels de la santé

Plusieurs développements du T3 ont directement touché la communauté canadienne des professionnels de la santé. Le Régime canadien de soins dentaires a continué de prendre de l'ampleur. En date du 31 août 2026, 4,76 millions de personnes étaient inscrites pour la période de prestations 2026-2027 et plus de 7,53 millions de membres uniques avaient été inscrites au régime depuis son lancement. Au total, 29 293 fournisseurs de soins buccodentaires participaient au régime à l'échelle nationale, dont 5 811 au Québec.

Au Québec, la mise en œuvre du cadre révisé de rémunération des médecins de famille et d'accès aux soins a continué d'être un enjeu de planification important. Les documents gouvernementaux décrivent la rémunération de première ligne comme combinant la capitation, des paiements liés aux interactions avec les patients ou aux actes, la rémunération horaire, des suppléments

collectifs et additionnels, le programme des GMF et une composante technique. Les ententes existantes avec les organisations représentant les médecins sont prolongées jusqu'au 31 mars 2028, tandis que les modalités 2026-2027 du programme GMF devraient être publiées en décembre. Pour les médecins et les cliniques, la composition de la rémunération, la prise en charge

des patients, la dotation en personnel, la capacité de la clinique et la structure d'exploitation demeurent donc des variables importantes à mesure que la mise en œuvre se poursuit.

Santé Canada a également mis en œuvre un Arrêté ministériel sur le recours, entré en vigueur le 15 juillet. Ce cadre permet à Santé Canada, pour certaines catégories de médicaments, de s'appuyer sur certaines décisions ou certains documents produits par des autorités réglementaires étrangères comparables lors de l'examen des présentations. La première phase vise notamment les médicaments à usage pédiatrique et les médicaments vétérinaires. L'objectif est de réduire les dédoublements dans le processus d'examen tout en maintenant les exigences canadiennes en matière d'innocuité, d'efficacité et de qualité, ce qui rend ce développement particulièrement pertinent pour les vétérinaires, les pharmaciens et les autres professionnels de la santé concernés par l'accès aux médicaments.

Les données sur la main-d'œuvre publiées par l'Institut canadien d'information sur la santé pendant le T3 ont également montré une croissance continue de l'effectif infirmier. En 2025, 238 162 infirmières et infirmiers autorisés travaillaient en soins directs aux patients au Canada, soit une hausse de 2,0 % par rapport à 2024, tandis que l'effectif total d'infirmières et infirmiers autorisés a augmenté de 4,7 %. Les infirmières et infirmiers formés à l'étranger représentaient 16,8 % de l'effectif total, comparativement à 14,4 % un an plus tôt. Ces données soulignent l'importance continue de la planification de la main-d'œuvre dans l'ensemble du système de santé.

Mot de fin

Le troisième trimestre de 2026 a démontré que des marchés positifs peuvent coexister avec un environnement de planification complexe. Les indices boursiers sont demeurés résilients, mais la hausse des rendements obligataires, la persistance de l'inflation, l'incertitude géopolitique et l'évolution des règles administratives ont continué de soulever d'importants enjeux de planification.

À l'approche de la fin de l'année, la meilleure approche consiste rarement à réagir à une seule manchette. Il s'agit plutôt de s'assurer que les décisions en matière de placement, de fiscalité, de sociétés, de retraite, de succession, d'assurance et de philanthropie demeurent coordonnées autour des objectifs à long terme de la famille.

Si vous souhaitez examiner l'incidence possible de ces développements sur votre planification personnelle, votre famille, votre société ou vos objectifs patrimoniaux à long terme, il nous fera plaisir d'échanger avec vous. HéritageMD est là pour vous aider à composer avec la complexité grâce à des conseils clairs, réfléchis et coordonnés.

Préparé par

Salomon Elbaz
Pl. fin., CFP®, CIM®, MFA-P™, TEP, FCSI®
Chef de la planification patrimoniale



Arash Rabie
CFP®, CIM®, CIWM, MFA-P™, MTI®, TEP
Directeur, planification patrimoniale



Avis

La présente publication est fournie à titre informatif seulement et ne constitue pas un avis juridique, fiscal, comptable, en assurance, en placement ou tout autre avis professionnel, ni une offre ou une sollicitation visant l'achat ou la vente de tout titre ou produit d'assurance. Les opinions qui y sont exprimées sont valides à la date de publication et peuvent être modifiées sans préavis. Bien que les renseignements qu'elle contient soient jugés fiables, aucune déclaration ni garantie n'est faite quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Les lecteurs devraient consulter leurs propres conseillers professionnels avant de prendre une décision fondée sur les renseignements contenus dans la présente publication. Les rendements passés ne sont pas garants des résultats futurs.